

les ports d'Égypte, de Syrie, et des anciennes possessions ottomanes. Cette protection spéciale du sultan était le prix de l'indifférence avec laquelle la république, quoiqu'elle eût alors une flotte considérable en mer, avait laissé prendre l'île de Rhodes : indifférence dont au reste toute la chrétienté lui avait donné l'exemple. Lorsqu'en 1521 Soliman porta ses armes en Hongrie, le roi de ce pays sollicita vivement le gouvernement vénitien de lui fournir des secours ; mais ils se réduisirent à un prêt de trente mille ducats, et à des démonstrations de zèle pour former une ligue de la chrétienté contre les infidèles. Le grand-seigneur se croyait tellement assuré, sinon de l'amitié, au moins de la neutralité de la république, qu'il lui envoya faire part du succès de ses armes et de la prise de Belgrade.

III. Cette année fut celle de la mort du doge Léonard Lorédan, dont le règne avait été marqué par la guerre la plus mémorable que la république eût eu à soutenir (1521).

Le choix des électeurs tomba sur un homme qui avait éprouvé, vingt ans auparavant, la disgrâce de la république. On se rappelle qu'Antoine Grimani, généralissime de la flotte, pendant la guerre de 1499 contre les Turcs, avait mérité un bannissement perpétuel, pour avoir laissé prendre Lépante sans combattre.

Après sa condamnation, il s'était retiré à Rome, auprès d'un de ses fils qui était cardinal. Dans son exil, il chercha à se réconcilier avec sa patrie par quelques services. La guerre de Cambrai, et les affaires importantes que la république avait fréquemment à la cour de Rome, lui en fournirent le moyen. D'abord il se servit de l'influence de son fils ; il donna des conseils, il obtint plusieurs fois ce que le gouvernement sollicitait. Tantôt servi avec succès, tantôt averti par lui de ce qui se tramait contre la république, le sénat ne désavoua point un zèle qui pouvait lui être utile. C'était un des caractères distinctifs de ce gouvernement, de ne jamais se laisser diriger par la passion. Il révoqua le bannissement de Grimani, lui permit de revenir à Venise, le rétablit successivement dans ses biens, dans son rang, et, à la vacance du trône ducal, ce proscrit, quoique âgé alors de quatre-vingt-sept ans, se vit appelé à la dignité suprême. Exemple mémorable qui doit nous apprendre que la patrie n'est pas toujours ingrate, et comment il est beau de s'en venger.

IV. A peine l'élection de Grimani était-elle consommée, qu'on apprit que le pape, qui avait cessé de représenter la puissance de Charles Quint comme très-dangereuse pour l'Italie, venait de conclure une ligue avec ce prince, pour en chasser les Français. Le pape avait un intérêt irrésistible à ménager le chef de l'empire ; la révolte de Luther venait d'é-

clater en Allemagne, et le concours de la puissance séculière était indispensable pour en arrêter les progrès. Les Vénitiens, ne pouvant se dispenser de prendre un parti, demeurèrent du moins fidèles à celui du roi. Ils rassemblèrent une petite armée sous les ordres de Théodore Trivulce, et la mirent à la disposition du maréchal de Lautrec, qui commandait dans le Milanais ; c'était un abandon, que le caractère généreux de François 1^{er} devait d'autant plus apprécier, qu'il n'était pas ordinaire à la république. Elle ne se borna point à ce secours : elle fournit à Lautrec des sommes assez considérables pour renforcer son armée, se chargea en outre de payer la solde des troupes du duc de Ferrare, et même celle de trois mille Français.

André Gritti, que nous avons vu tour à tour général, amiral, négociateur, et provéditeur à l'armée, servant constamment sa patrie avec autant de courage que de talent, fut envoyé auprès de Lautrec, pour concerter avec lui les opérations de la guerre qui allait éclater.

Dans les premières campagnes, les Vénitiens ne furent qu'auxiliaires, et n'agirent que comme des alliés très-circonspects. La république avait, il est vrai, professé hautement ses sentiments pour la France ; mais à partir de ce moment, elle mit toute son application à diriger l'emploi de ses troupes, de manière qu'elle ne prissent aucune part aux opérations ; elle eut même le soin de faire avertir le pape que, si elle avait fourni des secours au roi, c'était seulement pour remplir les obligations du traité qui la liait avec la France. Ici commence ce système de politique timide et versatile, qui prend trop souvent l'irrésolution pour la prudence, et l'inconstance pour la dextérité ; système funeste, qui fait perdre aux États toute leur considération, et les réduit bientôt à ne plus compter d'amis. Si les Vénitiens se crurent obligés d'adopter ce système, il ne fut qu'une conséquence de leurs fautes antérieures. Ce fut pour avoir appelé les Français en Italie, qu'ils se virent pressés entre la France et l'Autriche, et réduits à être tour à tour des alliés inutiles, des amis peu sûrs, et des ennemis méprisés.

Dans cette guerre, où ils ne signalèrent que leur versatilité, ils ne méritèrent point, par leurs faits d'armes, d'être cités comme ayant eu part aux événements militaires.

Les Impériaux entrèrent en Italie. A en croire les proclamations de Charles-Quint, ils n'y venaient point pour conquérir le duché de Milan au nom de l'empereur, mais pour en chasser les Français, et y rétablir un autre Sforce, frère de Maximilien. Les troupes de la ligue, c'est-à-dire du pape, de l'empereur, des Florentins et du marquis de Mantoue, avaient commencé la campagne par le siège de Parme.